

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET** : Protection des végétaux : programme de lutte contre le virus de la "Sharka" et le "Feu bactérien" - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2016, une subvention d'un montant global de 60.000 € à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) dont 50.000 € pour la lutte contre la sharka et 10.000 € pour la lutte contre le feu bactérien,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la FREDON une convention selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense correspondante, soit 60.000 €, sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée